

**Session Plénière du 17 Décembre 2020**

**Rapport N° 20.04.08 Fonds Renaissance**

**Intervention de Jean-René COUEILLE**

M. le Président, chers collègues.

La création en urgence de ce fonds régional baptisé Renaissance, destiné à l'aide des entreprises de moins de 20 salariés via une avance remboursable de 5 000 à 20 000 € s'inscrit dans le cadre du plan régional de soutien des entreprises et de l'emploi doté initialement de 47 M€.

Mis en place le 15 mai et doté de 12,5 M€ au mois d'octobre, il est aujourd'hui doté de 12,73 M€ et outre la Région et la Banque de Territoires, il est porté par 73 EPCI.

La consommation de cette enveloppe était de 31,86% le 15 novembre et de 44,06 % le 20 soit une augmentation de 12,2% en 5 jours. Quelle est la cause de cette soudaine accélération ? Un comité départemental tenu entre ces deux dates ?

La mise en place au profit de la restauration d'une aide sous forme d'une subvention forfaitaire de 1 000 € et d'un complément sous forme d'avance sans intérêt ni garantie pour des aides comprises en 5 000 et 20 000 € nous semble pertinente tant cette profession symbole de l'art de vivre à la française est aujourd'hui menacée de quasi-disparition par la prolongation de la fermeture administrative jusqu'au 20 janvier 2021 au moins.

Serait-il possible de connaître l'aide globale envisagée au profit de ce secteur ?

Dans un souci légitime de réponse rapide aux besoins, l'étude des dossiers est faite par un comité départemental ad hoc et jusqu'au 26 septembre le président de Région était autorisé à octroyer directement des aides. Depuis cette date, l'approbation de toutes les aides en revient à nouveau à l'assemblée délibérante.

Sur les 362 dossiers acceptés pour un montant de 5,784 M€, on remarque que seuls 22 ont pu bénéficier des 20% supplémentaires d'aide additionnelle octroyés aux dossiers répondant aux critères environnementaux de la COP régionale. Ce chiffre montre bien, ce que nous avons déjà relevé lors de la dernière session, que les entreprises sont dans une logique de survie en particulier toutes celles qui ne pourront rouvrir qu'en 2021, et il nous semble incongru de conditionner 20% d'une avance remboursable à ce genre de conditions.

La répartition par domaine d'activité apparaît logique avec en tête la restauration, les industries manufacturières, le tourisme, le commerce de proximité et les activités culturelles.

En revanche, la surprise vient de la répartition géographique.

En effet, si l'Indre-et-Loire, département le plus peuplé de la région arrive en tête des montants attribués, l'Indre, le moins peuplé arrive en seconde position et l'EPCI de Châteauroux se classe 1<sup>er</sup> devant Tours Métropole en nombre de dossiers. Alors que le Cher arrive en dernière position pour le nombre de dossiers et donc aussi pour le montant global attribué.

L'exécutif peut-il nous apporter une explication ?

Le rebond de la crise Covid et le 2<sup>ème</sup> confinement ont continué à fragiliser le tissu économique et il est compréhensible de vouloir prolonger le Fonds Renaissance jusqu'au 30 juin 2021. Et si porter le différé de remboursement à 18 mois contre 12 initialement et la durée de remboursement de 3 à 5 ans peut se concevoir, la prochaine majorité régionale se devra d'être vigoureuse quant à l'impact qui en découlera sur les finances de la collectivité.

Enfin, nous souhaiterions savoir comment le Fonds d'Avenir et de Soutien au Tourisme (FAST) destiné aux entreprises faisant moins de 500 000 € de CA porté par BPI France, les régions Hauts-de-France, Pays de la Loire et Centre-Val-de-Loire s'articulera avec le Fonds Renaissance.

Je vous remercie.

